



Programme d'actions

2001

Validé par le conseil d'administration du 1^{er} février 2001

Centre de ressources
Politique de la ville
Bretagne Pays de la Loire

17, rue Romain-Rolland
44100 Nantes
Tél. 02.40.58.02.03
Fax 02.40.58.03.32
resovilles@resovilles.com

I - ANALYSE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE EN BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE

L'objectif de cette analyse est de donner une vision globale de la politique de la ville et d'apprécier les points de divergence et de convergence qui caractérisent les différents contrats. Cette étude sera réalisée en trois temps :

Première phase : analyse de documents

Analyse et synthèse des conventions cadre, et documents annexés (conventions thématiques, CCPD, Contrat Local de Sécurité, protocoles annuels...)

Il s'agira de mettre en évidence :

- les méthodes de fonctionnement des contrats
- les spécificités de chacun
- les caractéristiques communes
- le positionnement de l'évaluation
- les thèmes qui pourront faire l'objet d'une recherche spécifique

La première phase devra être effectuée pour mai 2001, et présentée au conseil d'administration pour validation.

Deuxième phase : rencontre avec les acteurs

Un représentant de chaque signataire des contrats et le chef de projet, sur chacun des sites, seront interviewés dans le but :

- de vérifier si l'analyse est bien partagée par tous,
- préciser les ajustements entre la rédaction des textes (convention cadre et conventions thématiques) et les réalisations effectives,
- d'identifier les enjeux sur chacun des sites,
- de définir les priorités des recherches à développer

La deuxième phase devra être réalisée avant les vacances d'été.

Troisième phase : synthèse et proposition

Un rapport final permettra :

- de présenter une analyse globale des contrats de Bretagne et Pays de la Loire,
- de définir un programme de recherche sur des thèmes spécifiques,
- de mettre en place les réponses adaptées aux besoins recensés.

La troisième phase devra être présentée en septembre 2001 pour validation par le conseil d'administration.

Il est nécessaire de faire appel à une personne qualifiée pour réaliser l'étude, conjointement avec le centre de ressources.

Le coût de l'étude, le cahier des charges et les personnes à consulter seront proposés par le groupe de pilotage qui se réunira en février pour lancer la consultation début mars.

II – LA COMPETENCE « POLITIQUE DE LA VILLE » DANS LES COMMUNAUTES URBAINES OU COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION

Un certain nombre de collectivités signataires d'un contrat de ville s'est transformé en communauté urbaine ou communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2001.

Ces nouveaux statuts prévoient que « la politique de la ville » devient une compétence obligatoire.

A la demande des élus de ces agglomérations, le centre de ressources engagera une recherche permettant d'identifier les conditions d'application de cette compétence.

Il s'agira dans un premier temps de faire un recensement et une synthèse des autres communes appliquant déjà cette compétence.

Cette analyse devra également permettre d'étudier l'articulation entre les contrats de ville et les contrats d'agglomération engagés dans quelques sites.

Le rapport sera présenté au conseil d'administration.

Le centre de ressources pourra organiser une rencontre sur ce thème en direction des élus concernés et faire intervenir un expert en capacité de répondre aux préoccupations locales.

Cette action se déroulera dans le second semestre 2001. L'organisation de cette recherche et le coût d'intervention de l'expert sera proposé par le groupe de pilotage.

III – STRATEGIE DE COMMUNICATION

Pour mobiliser largement les acteurs et rendre dynamique la mission d'information du centre de ressources, il faut définir une stratégie de communication et mettre en place des outils adaptés.

Réalisation d'un site Internet :

L'équipe du centre de ressources peut définir le cahier des charges.

Il sera fait appel à un spécialiste de l'informatique pour la mise en place du site.

Le site sera ensuite géré et mis à jour par l'équipe.

Il sera mis en place une plate forme d'échanges avec le réseau national des centres de ressources : création d'un atelier associant les chargés de mission pour définir la cohérence des sites Internet.

Définition des outils de communication :

réalisation d'un logo et d'une charte graphique,
réalisation d'une plaquette,
réalisation d'une lettre mensuelle d'information en direction des acteurs.

Définition des contacts et relations entre les deux régions

Il sera fait appel à un spécialiste en communication pour la définition des outils.

Les outils devront être opérationnels pour le début du second trimestre 2001.

IV – EVALUATION

Les deux régions, SGAR Pays de la Loire et DRE Bretagne ont engagé une méthode de travail pour l'évaluation régionale des Contrats de Ville.

Localement, les communes signataires ont également engagé des réflexions pour la mise en place de l'évaluation.

Le centre de ressources pourra intervenir en soutien aux démarches engagées, localement ou au niveau régional.

Il mettra en place les échanges entre les différents sites, organisera la confrontation entre les experts et les acteurs, et aidera au développement de la méthode pendant la durée du contrat.

Le centre de ressources alimentera la réflexion des acteurs locaux par la connaissance d'autres pratiques de l'évaluation, au-delà de nos deux régions.

Le centre de ressources devra recenser l'ensemble des démarches engagées.

Il identifiera les personnes ressource pouvant intervenir en soutien et organisera la rencontre des acteurs.

Cette action se déroulera en continu sur l'année

V – FORMATION

Un programme de formation des acteurs de la politique de la ville est engagé chaque année au niveau régional et actuellement un diagnostic est en cours sur chacune des régions portant sur le recensement des acteurs et leurs besoins en formation.

Le centre de ressources pourra soutenir cette démarche :

- en participant au suivi régional des diagnostics lancés,
- en aidant à l'identification des besoins,
- en définissant, avec le SGAR Pays de la Loire et le SGAR DRE Bretagne, au vu des diagnostics, la répartition des actions à entreprendre (centre de ressources – échelon régional – échelons locaux)
- en aidant à l'élaboration des programmes de formation et à la conceptualisation des actions
- en contribuant à la recherche des intervenants les plus pertinents,
- en développant la recherche sur les thèmes définis pour la formation.

Le centre de ressources doit se situer dans l'analyse stratégique et permettre d'apporter une plus value pour améliorer le processus de formation.

La DIV ayant passé une convention nationale avec le CNFPT concernant la formation des acteurs de la politique de la ville, il conviendra d'associer cet organisme à la réflexion.

Cette action se déroulera en continu sur l'année.

VI – LES METIERS DE LA VILLE

Mme Claude Brévan et M. Paul Picard ont récemment publié un rapport, intitulé « Ville, une nouvelle ambition pour les métiers », suite à la mission qui leur avait été confiée par le Ministre délégué à la ville, Claude Bartolone.

Ce rapport fait état de 39 propositions pour :

- Développer et consolider les métiers de la politique de la ville.
- Identifier de nouvelles fonctions et de nouveaux métiers pour enrichir le service public.
- Mettre en cohérence les acteurs du travail social et de la politique de la ville.

Le centre de ressources proposera une synthèse de ces propositions et constituera un groupe de travail pour étudier les incidences possibles localement.

Il conviendra de favoriser la participation du conseil général à cette réflexion pour développer la recherche sur les modes d'organisation avec les travailleurs sociaux.

Cette action sera mise en œuvre dans le deuxième trimestre 2001.

VII – Le G.I.P.

Le centre de ressources étudiera les conditions de passage du statut associatif au statut de G.I.P.

Le centre de ressources de Midi-Pyrénées qui vient d'être créé a le statut de G.I.P. Celui du Nord Pas de Calais va passer du statut associatif en G.I.P.

Le suivi de leur évolution permettra d'alimenter notre réflexion.

Ce travail sera mené en fin d'année 2001

VIII – MISE A JOUR DES RESSOURCES LOCALES

L'équipe du centre de ressources sera au complet mi-février 2001.

La personne chargée de mission au sein du centre de ressources, procédera au recensement de l'ensemble des recherches, études et mémoires existant sur les deux régions.

La mise en réseau avec la DIV et les autres centres de ressources permettra l'organisation de la documentation.

Ce travail sera engagé en février 2001

IX – BILAN D'EXECUTION DU PROGRAMME

L'évolution de ce programme sera constatée :

- par la remise d'un rapport intermédiaire en septembre
- par la remise d'un rapport final en décembre 2001 (ou janvier 2002)

Le versement des subventions par les financeurs sera établi de la manière suivante :50% à la signature de la convention, 50% à la remise du rapport intermédiaire.

X – MISE EN PLACE DE GROUPES DE PILOTAGE DES ACTIONS

Pour assurer le suivi du programme, les membres du conseil d'administration se sont répartis en groupe de pilotage de chacune des actions.

Les groupes de pilotage veillent à la cohérence des actions dont la mise en oeuvre est proposée par l'équipe du centre de ressources.

XI – CONSTITUTION DU COMITE SCIENTIFIQUE

Il sera constitué de deux personnes qualifiées dans chacune des spécialités suivantes : sociologie, économie, philosophie, santé, culture, urbanisme et architecture.

Il s'agira de personnes bénévoles, intéressées par la démarche du centre de ressources.

Le comité scientifique se réunira 3 ou 4 fois dans l'année pour réagir sur les réflexions engagées par le centre de ressources.

Il s'agira d'un lieu de parole libre, un espace critique permettant de faire évoluer les orientations.

Les spécialistes du comité scientifique pourront également être sollicités individuellement en fonction des thèmes évoqués.

Sur proposition des membres du conseil d'administration, l'équipe du centre de ressources prendra contact avec les personnes qualifiées pour constituer le comité scientifique sur l'année 2001.